

Il tabasse sa femme, il a des excuses, il ne savait pas que c'était interdit en France

écrit par Jean-Paul Saint-Marc | 15 août 2018

MERCREDI 8 AOÛT 2018 LE BIEN PUBLIC

C'EST L'ÉTÉ CÔTE-D'OR ET RÉGION 05

DIJON TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Violences conjugales : « J'ignorais que c'était interdit en France »

Un Soudanais de 43 ans a été condamné à huit mois de prison, dont cinq avec sursis, pour des violences à l'égard de son épouse, le 31 juillet.

Première décision de la présidente dès son entrée : autorisation exceptionnelle en cette canicule de "tomber" la chaude robe noire. Sourires et soulagements pour les magistrats et avocats présents dans la petite salle F déjà bien oppressante.

Quant à Mahel, Soudanais de 43 ans, casier vierge, il aura bien du mal à tomber le masque et minimisera son rôle. Pourtant, les superlatifs en matière de violences conjugales atteignent leur apogée dans la bouche des policiers ou des juges : « Un déchaînement de violence, une sauvagerie extrême, une violence insupportable ».

Le 31 juillet, un passant entend des cris effrayants au premier étage d'une résidence de l'avenue Jean-



■ Les faits se sont déroulés dans une résidence de l'avenue Jean-Baptiste Greuze, à Dijon, le 31 juillet. Photo archives Christian GUILLEMINOT

Baptiste-Greuze, à Dijon. Une jeune femme de 23 ans se fait tabasser sur le balcon, devant ses deux jeunes enfants. Cheveux tirés et arrachés, coups-de-poing et de pieds. La police constate que la victime a la tête en sang et le corps couvert d'ecchymoses et d'hématomes.

Lors de sa garde à vue, Mahel déclare : « Au Soudan, on pratique ainsi,

j'ignorais que c'était interdit en France ». Puis, les enquêteurs apprennent qu'il a déjà tenté, une semaine avant, d'étrangler sa jeune épouse, elle en porte encore les stigmates. Leur enfant âgé de 5 ans a tenté de donner un tube en fer à sa mère pour qu'elle se défende, mais le père s'en est saisi et a frappé son épouse tellement violemment qu'elle s'est évanouie.

« J'ai très peur »

Interrogée par la présidente, la jeune fille est terrorisée : « Je ne veux plus vivre avec lui. J'ai très peur ». Avec ses deux enfants, elle a été prise en charge et éloignée de la communauté soudanaise, qu'elle semble craindre au plus haut point. Mahel a, quant à lui, été condamné à 8 mois de prison, dont 5 avec sursis avec mise à l'épreuve et interdiction de paraître au futur domicile de son épouse. Un mandat de dépôt a été prononcé.

Jean-Luc BRENOT (CLP)

Le Soudan enrichit la France de ses arguments culturels frappants !

En plus de l'Eldorado, on leur a sûrement raconté qu'en France ils étaient libres de faire tout ce qu'ils voulaient sans problème...

A lire l'article, 3 mois fermes et 5 de sursis pour "un déchaînement de violence, une sauvagerie extrême (ce n'est pas moi qui le dit), une violence insupportable", entraînant des

“cris effrayants” de la part de la victime, ce n’est pas cher payé !

La victime 23 ans, la tête en sang couverte d’hématomes, a été tabassée devant ses deux enfants par son mari de 43 ans ! Une semaine avant, il avait tenté de l’étrangler...

A l’en croire, une pratique soudanaise !

MERCREDI 8 AOÛT 2018 LE BIEN PUBLIC

C'EST L'ÉTÉ CÔTE-D'OR ET RÉGION 05

DIJON TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Violences conjugales : « J’ignorais que c’était interdit en France »

Un Soudanais de 43 ans a été condamné à huit mois de prison, dont cinq avec sursis, pour des violences à l’égard de son épouse, le 31 juillet.

Première décision de la présidente dès son entrée : autorisation exceptionnelle en cette canicule de “tomber” la chaude robe noire. Sourires et soulagements pour les magistrats et avocats présents dans la petite salle F déjà bien oppressante.

Quant à Mahel, Soudanaise de 23 ans, casier vierge, il aura bien du mal à tomber le masque et minimisera son rôle. Pourtant, les superlatifs en matière de violences conjugales atteignent leur apogée dans la bouche des policiers ou des juges : « Un déchaînement de violence, une sauvagerie extrême, une violence insupportable ».

Le 31 juillet, un passant entend des cris effrayants au premier étage d’une résidence de l’avenue Jean-



■ Les faits se sont déroulés dans une résidence de l’avenue Jean-Baptiste Greuze, à Dijon, le 31 juillet. Photo archives Christian GUILLEMINOT

Baptiste-Greuze, à Dijon. Une jeune femme de 23 ans se fait tabasser sur le balcon, devant ses deux jeunes enfants. Cheveux tirés et arrachés, coups-de-poing et de pieds. La police constate que la victime a la tête en sang et le corps couvert d’ecchymoses et d’hématomes.

Lors de sa garde à vue, Mahel déclare : « Au Soudan, on pratique ainsi,

j’ignorais que c’était interdit en France ». Puis, les enquêteurs apprennent qu’il a déjà tenté, une semaine avant, d’étrangler sa jeune épouse, elle en porte encore les stigmates. Leur enfant âgé de 5 ans a tenté de donner un tube en fer à sa mère pour qu’elle se défende, mais le père s’en est saisi et a frappé son épouse tellement violemment qu’elle s’est évanouie.

« J’ai très peur »

Interrogée par la présidente, la jeune fille est terrorisée : « Je ne veux plus vivre avec lui. J’ai très peur ». Avec ses deux enfants, elle a été prise en charge et éloignée de la communauté soudanaise, qu’elle semble craindre au plus haut point. Mahel a, quant à lui, été condamné à 8 mois de prison, dont 5 avec sursis avec mise à l’épreuve et interdiction de paraître au futur domicile de son épouse. Un mandat de dépôt a été prononcé.

Jean-Luc BRENOT (CLP)

La conclusion n’est quand même pas rassurante, certes elle ne veut plus vivre avec lui, elle a très peur, ce qui est logique, mais elle a aussi peur de la communauté soudanaise !